

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 238-2016
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.1034

Déposée le: 30.11.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: de Meuron (Thun, Les Verts) (porte-parole)
Köpflí (Bern, pvl)
Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 384/2017 du 26 avril 2017
Direction: Direction de l'économie publique
Classification: –



Le Tour de France, plus cher que prévu: que penser du budget établi par le gouvernement?

Dans un communiqué publié le 10 novembre, le Conseil-exécutif a annoncé le dépassement du budget du Tour de France. Le Grand Conseil avait voté un crédit de 1,74 million de francs par 104 voix contre 30 et 6 abstentions en mars dernier, après un débat qui avait vu se succéder à la tribune d'ardents défenseurs du passage du Tour dans le canton. Et voilà maintenant que le gouvernement débloque de sa propre compétence un crédit complémentaire de 846 000 francs. Montant total de l'addition pour la sécurité, la mise à disposition des routes et d'autres prestations : 2,5 millions de francs !

Le Tour de France, qui a fait une halte de 40 heures à Berne en juillet dernier, aura donc coûté près de 50 pour cent de plus que prévu. Les autorités justifient le surcoût par le renforcement de la sécurité décidé après l'attentat de Nice. Ce qui est agaçant, c'est que le canton du Valais et la Ville de Berne n'ont, eux, pas dépassé leur budget (*Landbote* du 18.10.2016).

Dans son communiqué, le gouvernement ajoutait : « Le calcul des frais se basait sur des expériences faites lors de l'organisation d'événements similaires, notamment le Tour de Suisse. (...) Il est désormais clair que les coûts ont été sous-estimés. »

Mais pourquoi a-t-on pris le Tour de Suisse comme référence pour le calcul des coûts ?

L'envergure de cet événement sportif n'a rien à voir avec le Tour de France. C'est comme si l'on calculait le coût de construction d'un immeuble locatif sur la base de celui d'une villa.

Le Conseil-exécutif conclut son communiqué par cette phrase : « Malgré ces frais supplémentaires, le passage du Tour de France pendant trois jours dans le canton de Berne a été un franc succès, tant au niveau sportif que de l'organisation et de la publicité pour la région. »

Dans ces conditions, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Si le surcoût s'explique principalement par le renforcement de la sécurité après l'attentat de Nice, comment se fait-il que le canton du Valais ait quand même pu respecter son budget ?
2. Le Conseil-exécutif trouve-il sérieux de prendre le Tour de Suisse comme référence pour le calcul des coûts du Tour de France ?
3. Tire-t-il les conséquences de ce surcoût ? Si oui, lesquelles ?
4. L'affirmation selon laquelle le passage du Tour de France a été un franc succès au niveau de la publicité pour la région est-elle étayée par des faits et des chiffres ? Dans l'affirmative, quand ces chiffres ont-ils été relevés et de quelle manière ? Dans la négative, pourquoi ?
5. Combien de nuitées supplémentaires a-t-on enregistrées dans les régions concernées les deux jours du passage du Tour ?

Réponse du Conseil-exécutif

Le Tour de France fait partie des plus grandes manifestations sportives du monde. Le passage de trois jours du 18 au 20 juillet 2016 dans le canton et la ville de Berne (arrivée de la 16^e étape, journée de repos et départ de la 17^e étape) a été un succès grâce au grand engagement de toutes les personnes impliquées. Cet événement a constitué pour la ville et le canton de Berne une occasion idéale de se mettre en valeur. Le canton a apporté sa contribution pour préparer le tracé, signaler les déviations et assurer la sécurité. Etant donné l'importance économique et touristique de la manifestation, le canton n'a pas facturé ces coûts. Le montant autorisé à l'origine par le Grand Conseil ainsi que le crédit supplémentaire du Conseil-exécutif concernent majoritairement des recettes non réalisées en raison des coûts non facturés plutôt que des dépenses effectives. L'abandon des recettes est conforme à la pratique prévalant lors d'autres grandes manifestations.

Les coûts supplémentaires sont liés aux facteurs suivants :

- Police cantonale : intervention de personnel plus importante due à la situation sécuritaire délicate suite aux attentats de Nice et de Bruxelles et coûts supplémentaires pour la coordination de l'intervention de l'armée, de la protection civile et de volontaires. Le rapport concernant l'AGC indique : « Les dépenses [...] sont basées sur des conditions de sécurité normales. Si ces dernières devaient se dégrader considérablement, il faudrait envisager une adaptation. Il est toutefois impossible de planifier à l'heure actuelle cette éventualité ou de calculer les coûts potentiels qu'elle engendrerait. »

- Office des ponts et chaussées : intervention de personnel plus importante et dépenses plus élevées pour le matériel (modifications architecturales, signalisation, préparation du tracé, nettoyage des routes) du fait d'exigences plus élevées concernant l'itinéraire de la course de la part de l'organisateur du Tour de France.
- Services sanitaires / sauvetage : surcoûts liés au personnel et aux véhicules des services de sauvetage responsables le 18 juillet 2016 (arrivée de l'étape à Berne) et le 20 juillet 2016 (notamment en lien avec le blocage complet de la Simmentalstrasse).

Le Conseil-exécutif prend position sur les différentes questions :

1. Le surcoût pour le canton de Berne est lié aux facteurs mentionnés ci-dessus. Le Conseil-exécutif ne peut pas s'exprimer à propos du budget et du décompte du canton du Valais.
2. En mars 2016, les prescriptions du Tour de France concernant le tracé et la sécurité n'étaient pas encore définitives. Les expériences effectuées avec le Tour de Suisse ont donc servi de base pour le calcul des coûts. Cette référence est justifiée, car il s'agit de la seule course cycliste connue comparable pour le canton de Berne en termes de préparation du tracé, de signalisation des déviations et de sécurité.
3. Les expériences liées au passage du Tour de France et notamment à la fermeture complète d'une route cantonale pendant plusieurs heures seront prises en compte dans la planification et la préparation des futures grandes manifestations.
4. Les répercussions économiques de grandes manifestations ont fait l'objet de différentes analyses.¹ L'évaluation des retombées publicitaires d'une manifestation est très coûteuse, c'est pourquoi le Conseil-exécutif a renoncé à commander une étude de ce genre. Le principal bénéfice lié au passage du Tour de France 2016 est la publicité faite pour la ville et le canton en tant que destinations touristiques. Plus de 2000 journalistes d'environ 600 médias étrangers ont couvert les deux étapes. Des millions de téléspectateurs et de téléspectatrices ont suivi les images du Tour, retransmises par plus de 60 chaînes de télévision dans 190 pays. La ville et le canton de Berne ont ainsi été représentés sous un jour très positif au niveau international. Une telle présence médiatique, rien qu'à la télévision, compense très largement l'abandon des recettes en termes de coûts.
5. La caravane du Tour de France (chauffeurs, accompagnants, journalistes) comptait environ 4500 personnes. Ceux-ci ont logé en majeure partie dans la ville de Berne et ses environs, ce qui a représenté environ 9000 nuitées au total. Les données disponibles ne permettent pas de savoir combien de nuitées supplémentaires ont représenté les spectateurs et spectatrices du Tour de France.

Destinataire

- Grand Conseil

¹ Des études sur la création de valeur ont notamment été réalisées pour l'EURO 2008 et la Coupe du Monde de hockey sur glace de 2009. Cf.: *Wirtschaftliche Wirkungen der UEFA EURO 2008™ in der Schweiz. Schlussbericht.* Heinz Rütter, Jutta Popp, Matthias Holzhey, Christian Busin - Rüşchlikon: Rütter + Partner, avril 2010. / *Volkswirtschaftliche Bedeutung der Eishockey-Weltmeisterschaft 2009 in der Schweiz.* Event-Scorecard, Rüşchlikon: Rütter + Partner, ITW Institut für Tourismuswirtschaft Hochschule Luzern, 30 septembre 2009